

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 novembre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

A la demande de la commune de Saint Fons, la Communauté urbaine a préempté, au prix de 150 000 F, la propriété située au 3, rue Edouard Vaillant sur le territoire de cette commune, dans le cadre d'une opération de politique locale de l'habitat.

Il s'agit d'un bâtiment de trois étages à usage d'habitation constitué de 4 appartements de 32 mètres carrés chacun ainsi que la parcelle de terrain de 262 mètres carrés sur laquelle il est édifié.

La commune de Saint Fons, qui s'est engagée à préfinancer l'achat de ce bien par la Communauté urbaine en vue d'une opération d'acquisition-amélioration, le lui rachèterait au prix de 150 000 F moyennant lequel il a été préempté et lui rembourserait ses frais d'acquisition ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu la demande de la commune de Saint Fons ;

Où l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à prendre toutes dispositions en vue de cette revente aux conditions sus-indiquées, notamment à signer, le moment venu, l'acte authentique à intervenir.

2° - Le montant de la cession fera l'objet d'une inscription en recettes au budget de la Communauté urbaine - exercice 1998 - compte 458 200 - fonction 653 - opération 0097.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,